



# Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de  
Pontoise

Canton de  
Vauréal

Commune du  
Parc naturel régional  
du Vexin français

## Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 17 juin 2016 à 20h30

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Odile SELLA-AGNESE, Régis RICORDEAU, Paul LINZA, Eric MOTTIER, Annick CRECY, Franck OLIVIER.

Absents excusés : Dominique PAPILLON (pouvoir donné à Guy PARIS), Virginie PILARDEAU (pouvoir donné à Sandrine BILLARD), Aurélie DEREMETZ (pouvoir donné à Aline BOUDIN)

Soit, sur quinze membres en exercice, douze présents.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à vingt heures trente.

Franck OLIVIER est élu secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 15 avril 2016**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 15 avril 2016 est approuvé avec 14 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER).

### **Convention GRDF pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur**

Guy PARIS, Maire, présente la proposition de GRDF, qui gère en France le réseau de distribution de gaz naturel, à la commune de Sagy pour installer et héberger un équipement de télérelève en hauteur. Ce projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuit deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par un relevé systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Ce système nécessite l'installation :

- un coffret de 40 x 20 x 30 cm installé sur le toit de la mairie
- une antenne radio sur le toit de la mairie de 1 mètre
- un chemin de câbles

Au regard des questionnements que soulève cette proposition peu explicite, le Maire suggère que le dossier soit étudié par les comités Environnement et Voirie et Réseaux qui se réuniront le 28 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le refus de signer en l'état la convention GRDF d'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et charge les comités Environnement et Voirie et Réseaux d'étudier en détail le dossier. Ce dernier sera représenté en Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

### **Convention d'objectifs pour la mise en place d'un programme de gestion différenciée des espaces communaux – objectif zéro phyto**

Guy PARIS, Maire, rappelle que par délibération n°2016CM1504N9, le Conseil municipal a décidé de s'engager dans un programme d'actions et de formations dans le cadre de la démarche 0 phyto en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vexin français et l'agence de l'eau. Dans ce cadre, un groupement de commande est proposé pour la



réalisation du plan de gestion différenciée des espaces communaux. Une réunion regroupant les 9 nouvelles communes signataires de la convention est organisée le mardi 5 juillet 2016 à 19 h 00 au PNR.

Objectifs et déroulement de la réunion :

- présentation de chaque commune par l'élu référent : point rapide sur ses pratiques actuelles : gestion différenciée des espaces communaux, zérophyto, éléments positifs et problèmes rencontrés, souhaits par rapport au plan d'actions...
- démarche et rôle du Parc par Magali Laffond : les actions en cours, les retours sur les programmes d'actions antérieurs
- programme d'actions gestion différenciée par ECO'Logic : de quoi s'agit-il ? Pourquoi ? Comment ? Qui ? **Les leviers**
- présentation de la démarche et du planning
- prise de rendez-vous pour les visites de terrain, les 2 jours de formation des agents communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention d'objectifs pour la mise en place d'un programme de gestion différenciée des espaces communaux – objectif zéro phyto.

#### **Indemnité de conseil allouée au trésorier de Marines**

Alain BEZARD, Adjoint au maire, informe le Conseil municipal que le trésorier de Marines a adressé à la commune le 30 mai 2016, les décomptes de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015. Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 est calculé à partir de la moyenne des sommes réalisées sur les budgets (fonctionnement et investissement) de la commune des trois dernières années, Considérant que pour l'exercice 2015, au taux de 100 %, elle s'élèverait à 425,95 € brut (430,86 brut en 2015), se décomposant comme suit :

- CSG pour 31,38 €,
  - RDS pour 2,09 €,
  - 1% de solidarité pour 4,25 €,
- soit un montant à verser de 388,23 € net au taux de 100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 5 contre (Alain BEZARD, Eric MOTTIER, Annick CRECY, Franck OLIVIER, Isabelle CRUBLE), décide de porter le taux de l'indemnité de conseil allouée au trésorier de Marines à 50 %. Les 5 voix contre se sont prononcées pour l'annulation complète de cette indemnité. L'indemnité du trésorier pour 2016 s'élèvera donc à 212,97 € brut soit 194,11 € net.

#### **Demande de réserve parlementaire à la Sénatrice Dominique GILLOT**

Guy PARIS, Maire, propose au Conseil municipal de solliciter Dominique GILLOT, Sénatrice du Val d'Oise afin d'obtenir une réserve parlementaire pour participer au financement des travaux de voiries. Cette demande à la Sénatrice Dominique GILLOT intervient suite à la non prise en compte pour 2016 de la réserve parlementaire du Sénateur Hugues PORTELLI d'un montant de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre (Franck OLIVIER) autorise le Maire à faire une demande de Réserve Parlementaire de 9 000 € pour des travaux de voirie d'un montant de 25 382,50 € HT auprès de la Sénatrice Dominique GILLOT.

#### **Interventions pédagogiques musicales sur le temps scolaire**

Aline BOUDIN, Adjointe au maire, explique que comme chaque année, le Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise propose de renouveler ses actions de soutien pédagogique musical et théâtral en milieu scolaire. Pour l'année 2016/2017, le tarif est en augmentation de 12 € par rapport à la période 2015/2016 soit 646 € TTC par classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le renouvellement des interventions pédagogiques musicales avec le Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise et autorise le maire à signer la convention.

#### **Lancement d'un marché pour la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire**

Aline BOUDIN, Adjointe au maire, informe le Conseil municipal qu'un groupe de travail a été constitué au sein du comité vie scolaire et périscolaire afin de rédiger un cahier des charges permettant le lancement d'un marché de restauration scolaire pour 2016/2017. Le contrat actuel est signé avec Yvelines Restauration jusqu'au 31 août 2016.

Le cahier des charges sera publié le 21 juin 2016 et le dépouillement des offres sera réalisé la semaine 30 (du 25 au 29 juillet 2016). Les critères d'attribution du marché sont :

- Prix de la prestation proposée, coefficient 5
- Utilisation de produits « BIO », coefficient 2

- Utilisation de produits de saison et frais, coefficient 1
- Utilisation de produits locaux, coefficient 1
- Utilisation de produits sans « OGM », coefficient 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché de restauration avec le prestataire désigné par le résultat de l'appel à candidature.

### **Tarif de location pour le stationnement d'un commerce ambulancier au Grand Mesnil**

Sandrine BILLARD, Adjointe au maire, indique que le comité des finances réuni le 2 avril 2016 a émis la proposition de réviser le tarif de location pour le stationnement d'un commerce ambulancier situé au Grand Mesnil.

Cette proposition a été étudiée lors du comité vie communale et culturelle qui s'est tenu le 31 mai dernier.

La convention passée avec le commerçant actuellement en vigueur peut être dénoncée ou modifiée avec un préavis minimum de trois mois à compter du 4 février (anniversaire de signature de la convention), soit le 4 novembre 2016. La redevance annuelle actuelle est de 500 € payable en deux fois (250 € fin juin et 250 € fin décembre).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour et une 1 abstention (Frank OLIVIER) décide de porter la redevance annuelle à 800 € (au lieu de 500 €) payable en deux fois (400 € fin juin et 400 € fin décembre) et autorise le maire à signer la prochaine convention.

### **Festivités pour le 14 juillet 2016**

Sandrine BILLARD, Adjointe au maire, informe que le comité vie communale et culturelle réuni le 31 mai dernier a présenté un point sur les festivités pour le 14 juillet prochain.

Programme :

19h apéritif offert par la Municipalité

19h30/20h : les habitants sont invités à partager leur pique-nique. Le pain, le fromage et le vin rosé seront offerts par la Municipalité

21h : retraite aux flambeaux avec le big band de Poissy (600 €) puis pose du Pétillon au café des P'tites Auges

22h30/23h : feu d'artifice tiré sur le terrain communal (MPS International : 1775 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le programme des festivités à l'occasion de la fête nationale.

### **Tarifs détaillés de la Rétro du Vexin 2016 et droit de place des forains**

Sandrine BILLARD, Adjointe au maire, rappelle que la 5<sup>ème</sup> Rétro du Vexin aura le 11 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants :

- Restauration et buvette :

#### Restauration :

Crêpes nature : 1 €

Crêpes sucre : 1,50 €

Crêpes Nutella : 2 €

Assiette anglaise : 6 €

#### Boissons :

Bouteille d'eau : 1 €

Sodas : 1,50 €

Bière : 2 €

Café : 1 €

- Droit de place des forains (identique à 2015) :

Stand enfantin (pêche canards, chasse enfantine, etc.) : 50 € par stand

Manège enfantin : 100 €

Auto scooter : 250 €

La commande de tickets offerts aux enfants de la commune est reconduite mais sera votée lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

### **Activités d'été 2016**

Aline BOUDIN, Adjointe au maire, indique qu'au terme du retour d'un questionnaire à destination des jeunes de Sagy, une activité pêche aura lieu le mardi 23 août 2016 et une sortie au parc Astérix le samedi 2 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le montant de la participation pour la sortie au parc Astérix à 30 € par enfant et la gratuité pour l'activité pêche.

La sortie du Parc Astérix entraînera un coût pour la commune de 600 € et de 165 € pour l'activité pêche. Si le nombre des participants pour la sortie au parc Astérix est inférieur à 20, la sortie sera annulée.



## **SAGY 71**

Guy PARIS, Maire, informe que 43 personnes dont 6 membres du Conseil municipal participeront au déplacement à Sagy en Saône et Loire du 24 au 26 juin 2016. Une croix Pattée en pierre sera offerte ainsi que deux coqs vivants et deux tableaux réalisés et offerts par Pauline GUERRERO.

Le coût estimatif des dépenses est de 2 720 € dont 2 300 € de transport en car. La participation communale est de 700 € pour l'autocar, plus d'autres dépenses (cadeaux et divers) à partager avec la CAS à 50 %.

## **Prochain Conseil municipal**

Le Maire rappelle aux élus que le Conseil municipal se réunira jeudi 30 juin 2016 à 20h30.

A 21h00, le bureau d'étude LDL chargé de l'élaboration du PLU sera présent dans le cadre de la présentation au Conseil municipal du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La présentation sera suivie d'un débat entre les élus et le bureau d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 21h53.

Fait à Sagy, le

Le Maire,

Guy PARIS

